

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 28 août 2003.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le vice-président. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2003-56**

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2003

#### **Résolution n° C-2003-57**

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2003.

Adoptée

Avis de la CMQ sur le « Règlement R.V.Q. 290 Règlement de contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés » adopté par la Ville de Québec

---

**Résolution n° C-2003-58**

Sur proposition de M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à l'entrée en vigueur du « Règlement R.V.Q. 290 Règlement de contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés » adopté le 16 juin 2003 par la Ville de Québec.

Référence: Mémoire du 23 juillet 2003  
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Entente sur l'établissement d'un titre métropolitain de transport en commun

**Résolution n° C-2003-59**

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter l'entente sur l'établissement d'un tarif « métropolitain » de transport en commun entre la rive-nord et la rive-sud du territoire de la CMQ pour une expérience de trois ans, soit les années 2003, 2004 et 2005 et une contribution financière de la CMQ jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour cette période. Après cette expérience de trois ans, le projet pourra être reconduit et les contributions financières révisées.

D'autoriser le directeur général et/ou son représentant de la CMQ à participer aux travaux du comité de suivi.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 19 août 2003  
Certificat du  
Trésorier : CT-417  
Responsables : Direction générale

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2003-60**

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 03-08 en date du 28 août 2003 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 5 juin 2003 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir accusant réception de la résolution C-2003-40 relative à la prolongation du moratoire sur la production porcine,

2. Lettre datée du 7 juillet 2003 du Cabinet du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs accusant réception de la lettre du 27 juin dernier du président de la CMQ sollicitant une rencontre avec Monsieur Sam Hamad en regard du projet de développement touristique du Mont-Sainte-Anne.
3. Lettre datée du 3 juillet 2003 du Premier ministre Jean Chrétien accusant réception de la résolution C-2003-10 relative à l'appui à la SODES dans ses demandes auprès du Gouvernement du Canada pour l'abolition des frais de service à la navigation maritime.
4. Lettre datée du 9 juillet 2003 du Cabinet du premier ministre, Jean Charest, accusant réception de la résolution C-2003-34 concernant la demande au consortium des médias de tenir dans la Capitale le débat des chefs dans le cadre des prochaines élections au Québec.
5. Lettre datée du 9 juillet 2003 de la MRC de la Jacques-Cartier accusant réception du règlement de contrôle intérimaire applicable à la zone agricole permanente.
6. Lettre datée du 11 juin 2003 du ministre des Pêches et des Océans du Canada adressée au président de la CMQ accusant réception de la résolution C-2003-10 relative à l'appui à la SODES dans ses demandes auprès du Gouvernement du Canada pour l'abolition des frais de service à la navigation maritime.
7. Lettre datée du 21 juillet 2003 du directeur des politiques de l'Union des municipalités du Québec adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2003-40 relative au prolongement du délai sur le moratoire sur la production porcine.
8. Lettre datée du 2 juillet 2003 du président de l'Université du Québec adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2003-53 relative au projet de train rapide dans le corridor Québec/Windsor.
9. Lettre datée du 2 juillet du président et chef de la direction de Via Rail Canada adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2003-53 relative au projet de train rapide dans le corridor Québec/Windsor.
10. Lettre datée du 24 juillet 2003 du directeur du Cabinet du ministre de l'Environnement adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2003-40 relative au prolongement du délai sur le moratoire sur la production porcine.
11. Copie d'une lettre datée du 8 août 2003 des Fédérations de l'UPA de Lévis Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic adressée au ministre des Affaires municipales relativement à l'opposition des syndicats de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier et Kennedy à l'entrée en vigueur, dans sa forme actuelle, du RCI applicable à la zone agricole permanente de la CMQ.
12. Lettre datée du 19 août 2003 du président de la CMQ adressée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir concernant le règlement de contrôle intérimaire no 2003-10 et l'intervention des Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse et Rive-Nord.
13. Liste du secrétaire-trésorier des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que d'une liste des contrats de plus de 2 000 \$ lorsque le total des contrats avec un même fournisseur excède 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2003.
14. Lettre datée 9 juillet 2003 du préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré adressée au président de la CMQ concernant le positionnement de la MRC de la Côte-de-Beaupré dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique de la CMQ.
15. Lettre datée du 14 août 2003 du directeur général de la FQM adressée au secrétaire-trésorier relativement au bruit sur le fleuve Saint-Laurent.

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, relativement au projet de vision stratégique de la CMQ.

Afin de répondre aux responsabilités que lui attribue la loi, la CMQ élaborera au cours de l'automne 2003, un plan de travail qui permettra d'adopter, vers la fin de l'année 2004, le plan des grands enjeux du développement économique.

En concurrence avec les plus grandes communautés métropolitaines du Canada et même des Etats-Unis, il est essentiel que la CMQ se dote d'un plan de développement. Les métropoles ayant connu les meilleurs succès dans leur développement sont celles qui se sont dotées de plans intégrant des objectifs précis et résultant de la connivence entre les décideurs publics et privés. La CMQ souhaite s'engager dans cette voie afin d'assurer le succès de son plan des grands enjeux.

Période de questions du public

Question de monsieur Pierre Landry, résident de Québec, concernant l'affichage bilingue, plus spécifiquement, sur l'intérieur des portes des autobus circulant sur la rive-sud.

Levée de la séance

**Résolution n° C-2003-61**

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

---

VICE-PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE